



APPEL À PROJET ARTISTIQUE 2016 : exposition Troisième STR'OFF « À bout de sens » à STRASBOURG du 25 au 27 novembre 2016.

L'appel à candidature pour l'exposition «À bout de sens» est ouvert du 6 janvier 2016 au 23 avril 2016 minuit.

Pour toute question veuillez nous contacter par mail : contact@europartvision.eu

A. INTRODUCTION

L'association EuropARTvision lance un appel à candidature pour son exposition « À bout de sens » qui aura lieu du 25 au 27 Novembre 2016 à Strasbourg en résonance avec ST-ART (Foire d'Art Contemporain de Strasbourg).

Ce « OFF » (créé depuis 2014 par EuropARTvision) permet de réunir des créateurs de toutes disciplines, artistes, artisans, designers, autour du thème des 5 sens, dans une volonté de partage d'émotions et de mise en commun d'originalités et de sensibilités.

B. LE PROJET 2016, Troisième STR'OFF :« À BOUT DE SENS »

Vous trouverez ci-dessous quelques précisions concernant le thème, les objectifs de l'exposition, ainsi que les modalités de participation.

1 Le thème

L'interprétation du thème est libre.

Les créateurs pourront solliciter un ou plusieurs sens de façon à surprendre, à émouvoir comme une exploration jusqu'au bout ... voire au delà de nos sens.

Chaque participant ou duo participant pourra travailler sa propre thématique selon son inspiration (exemples : au bout des doigts, au bout du nez, au bout de toi, au bout de moi, sens intime, sens dessus-dessous, au cœur des sens, non-sens, sixième sens...)

2 Objectifs

- inciter les créateurs à travailler en duo pour collaborer dans différents domaines et potentialiser leurs talents et leurs créativité
- utiliser les technologies actuelles pour exacerber nos sens
- créer une synergie entre différents « sens » - artistiques et artisanaux
- bousculer les habitudes des expositions « classiques », faire place à des expériences inattendues et innovantes, des performances...
- offrir aux créateurs une visibilité auprès de tous les publics.Favoriser l'échange et leur mise en réseau en France et en Europe
- éveiller le public, quelque soit son âge, à l'art sous toutes ses formes, à la diversité des sensibilités et des perceptions par rapport à nos 5 sens

- permettre à tous les participants de réaliser des ventes (les artistes percevront l'intégralité de leurs ventes)

3 Modalités de participation

Ce projet est ouvert aux candidats ayant 18 ans révolus, dans toutes les disciplines suivantes : peinture, dessin, sculpture, gravure, installation, photographie, video, artisanat d'art, design, artisans « de bouche » oeuvrant dans l'alimentation et le vignoble, musiciens, comédiens, danseurs, quels que soient les matériaux utilisés. Ce projet est ouvert à toute personne garantissant détenir sur les œuvres et créations qu'elle présente, des droits d'auteur en tant que créateur.

4 Dossier de candidature

Le concours est soit individuel, soit en duo.

Les dossiers de candidature devront être rédigés **en français ou en anglais**, et devront être envoyés par mail à : contact@europartvision.eu (sauf annexes 1 et 2 à envoyer par courrier)

Ces dossiers devront comporter obligatoirement :

- Une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport-Format PDF)
- Un curriculum vitae avec photo – Format PDF, 2 pages A4 maximum
- Une présentation écrite de votre projet et votre démarche artistique – Format PDF, 2 pages A4 maximum
- Pour les musiciens, une présentation sonore (bande son) que vous voulez présenter ainsi qu'une présentation écrite de votre démarche artistique. Une fiche technique du matériel utilisé, et raccords électriques
- Un ou plusieurs visuels des créations (photo, schéma, plan...etc.) que vous présentez ou de votre projet – Format JPG et d'une taille maximum de 5 Mo par document.

- Un de vos travaux artistiques sera spécialement dédié et présenté à l'attention des enfants

- Une vidéo de l'œuvre que vous présentez (ce document est obligatoire pour les candidats participant à la catégorie « Vidéo ») – Format AVI, 200 Mo maximum
- l'annexe 1/déclaration sur l'honneur, l'annexe 2/autorisation d'exploitation du droit à l'image et l'annexe 3/bulletin d'inscription avec votre règlement d'adhésion à l'association

Obligation : si vous êtes sélectionné, un de vos visuels envoyé sera obligatoirement exposé et sera utilisé pour le dossier de presse. Chaque participant s'occupera personnellement de sa déclaration à la SACEM si nécessaire.

Tout dossier incomplet ne sera pas soumis au comité de sélection.

Le dossier de candidature est disponible en trois langues sur le site internet de l'association www.europartvision.eu, onglet *PROJET ACTUEL*

5 Frais d'inscription

Le candidat devra remplir le bulletin d'inscription (cf. Annexe n°3) et s'acquitter de la somme de 50 euros au titre des droits d'inscriptions et de l'adhésion à l'association pour 2016 (**il recevra par courrier une attestation de don, déductible à hauteur de 66%**). Tout dossier de candidature ne produisant pas ce règlement sera automatiquement rejeté.

6 Déclaration sur l'honneur

Les dossiers de candidature ne seront admis qu'à partir du moment où la fiche de déclaration sur l'honneur sera dûment remplie et signée par le candidat (**à envoyer par courrier et par mail**).

Cf. Annexe n° 1 de ce règlement

7 Cession de droits

Les dossiers de candidature ne seront admis qu'à partir du moment où la fiche d'autorisation d'exploitation des droits à l'image sera dûment remplie et signée par le candidat (**à envoyer par courrier et par mail**). Cf. Annexe n° 2 de ce règlement

8 Critères d'évaluation des projets

Les créations et le dossier de candidature doivent permettre au jury de sélection d'évaluer les critères de pertinence, définis par le comité organisateur et cités ci-dessous:

- Présentation personnelle (influence artistique générale, choix des supports, choix de la matière...).
- Qualité de présentation des créations par le candidat (techniques utilisées...).
- Pertinence et cohérence de la démarche créative par rapport au sujet proposé.
- Idées fortes et novatrices, originalité.

9 Sélection des projets et déroulement

Un jury de sélection se réunira en mai 2016 pour la sélection des dossiers. La liste des membres du jury de sélection sera communiquée courant mars 2016. Les membres du jury de sélection s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux créations présentées et aux candidats. Une réponse par mail sera envoyée aux candidats non retenus. Les délibérations du jury de sélection sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Les candidatures retenues seront contactées par mail entre le 9 et le 14 mai 2016.

Pour valider leur dossier et leur présence à l'exposition, les candidats sélectionnés en mai, devront s'acquitter d'une somme complémentaire de 225 euros avant le 30 mai 2016 afin de valider leur présence. Cette somme représente la location d'un espace de 9M2 avec un stand de base « gris », un éclairage (spots) et une prise de 10kw. Toute autre prestation demandée (plafond- tissus de recouvrement- fermeture du stand- prises-éclairages supplémentaires ...) sera facturée en supplément (nous contacter pour avoir les tarifs).

10 Propriété intellectuelle

Chacune des créations sera entièrement réalisée par les matériaux du créateur et restera la propriété intellectuelle et artistique du créateur sélectionné.

11 Candidats sélectionnés

Les candidats sélectionnés exposeront leur travail à l'occasion de Troisième STR'OFF, exposition « A bout de sens » organisée par EuropARTvision entre le 25 et le 27 Novembre 2016 à Strasbourg, dans un espace réservé par l'association à cet effet, à proximité de ST-ART.

12 Obligation des candidats et des lauréats

Les candidats autorisent l'organisateur à publier leur nom ainsi que la description non confidentielle de leur projet dans le cadre des actions de communication liées à l'événement, y compris sur le site internet (<http://europartvision.eu>) qui relatera, sans qu'ils puissent prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

Le participant accepte expressément, en son nom :

- que la(les) création(s) sélectionnée(s) puisse(nt) être exposée(s) ou diffusée(s) publiquement, en intégralité à l'occasion de l'exposition.
- que la(les) création(s) sélectionnée(s) puisse(nt) être exposée(s) ou diffusée(s), en intégralité, sur le site Internet d' EUROPARTVISION et/ou sur les sites des partenaires (institutionnels, médias...) et sponsors d' EUROPARTVISION.
- plus largement, le participant accepte que la(les) création(s) sélectionnée(s) puisse(nt) être exposée(s) ou diffusée(s) en intégralité sur tous médias (télévisions, radios, Internet, etc.) dans le cadre de la promotion d' EUROPARTVISION (lien avec la couverture vidéo).

13 Modifications

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions. L'association se réserve le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution du règlement. Ce règlement pourra être résilié en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité .

14 Responsabilités et engagements

L'association EUROPARTVISION ne saurait être tenue responsable de tout dommage physique ou matériel sur les personnes, biens ou œuvres d'arts, occasionnés par un ou des participants.

L'ensemble des partenaires et l'association EUROPARTVISION s'engagent à :

- fournir et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile générale couvrant toutes les activités liées à l'exposition des créations dans les locaux.
- maintenir une assurance tous risques, comportant une garantie contre l'incendie et tout événement susceptible de porter préjudice, par la détérioration ou la destruction, au propriétaire des créations exposées.

Les créateurs sélectionnés s'engagent à fournir une attestation de responsabilité civile ou de responsabilité professionnelle.

EUROPARTVISION s'engage à fournir aux candidats sélectionnés :

- un lieu d'exposition de 9 m2 (les stands sont fournis bruts avec un éclairage et une prise de 10kW)
- une photo quadrichromie dans le dossier de presse et sur le site avec les coordonnées de chaque créateur
- un accompagnement de qualité et toute la communication nécessaire à leur mise en valeur avant et après l'événement
- 10 entrées gratuites à l'exposition
- 15 entrées pour le vernissage
- une invitation pour la soirée AFTER du samedi soir
- une mise en relation conviviale permettant des échanges avec d' autres disciplines, avec des amateurs d'art, des collectionneurs et des professionnels.
- *un hébergement familial chez les bénévoles de l'association ou dans l'un de nos hôtels partenaires (dans la mesure des places disponibles)*

NB : L'association ne prend aucune commission sur les ventes des créateurs

L'association EUROPARTVISION se réserve le droit, dans le cas de raisons impérieuses ou de catastrophes naturelles de reporter, d'écourter l'événement, sans responsabilité ou obligation aux artistes.

La présence des exposants est obligatoire sur toute la durée de l'exposition ainsi que pendant l'accrochage et le décrochage.

La fabrication des œuvres et le transport des créations est à leur charge.

Date limite d'envoi des dossiers : le 23 avril 2016 à minuit.

IMPORTANT La participation à ce projet artistique implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. La violation de ce règlement entraînera la disqualification du candidat sans que celui-ci puisse réclamer un quelconque remboursement des frais d'inscription.

contact@europartvision.eu

Pour contacter la présidente, :

Madame Viviane RÉZICINER : +33(0)6 07 27 43 21

Association EUROPARTVISION

9, rue des Arquebusiers

67000 STRASBOURG

FRANCE



ANNEXE N°1 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (à renvoyer par courrier et par mail)

Je soussigné(e) Nom/prénom :

Né(e) le ... à ...

Demeurant :...

Agissant en mon nom personnel certifie sur l'honneur et en toute bonne foi être le/la seul(e) créateur de ce projet et/ou œuvres et déclare disposer des droits de propriété intellectuelle des créations présentées à **l'exposition 2016 Troisième STR'OFF « A bout de sens »** du projet de l'association EUROPARTVISION. Pour l'ensemble des catégories, le participant reconnaît et garantit :

- - que l'œuvre est originale
- - que le participant en est le seul et unique créateur, auteur, compositeur, arrangeur, réalisateur artistique et interprète (ou, à défaut, qu'il a obtenu l'accord des co-auteurs et/ou co-compositeurs et/ou co-arrangeurs et/ou coréalisateurs artistiques et/ou co- interprètes aux fins de participer à la sélection de l'exposition «A bout de sens»)
- - qu'il détient l'intégralité des droits (copyright, droits éditoriaux et phonographiques) afférents à ladite œuvre (ou, à défaut, qu'il a obtenu l'accord des (co)réalisateurs, (co)éditeurs et/ou (co)producteurs de l'œuvre aux fins de participer à la sélection de l'exposition «A bout de sens»)
- - qu'il n'a pas préalablement signé de contrat de production ou de licence exclusive avec un tiers producteur (ou, à défaut, qu'il a obtenu l'accord dudit tiers producteur aux fins de participer à la sélection de l'exposition «A bout de sens»)
- - qu'il n'a pas préalablement signé de pacte de préférence éditoriale avec un tiers producteur ou éditeur (ou, à défaut, qu'il a obtenu l'accord dudit tiers producteurs ou éditeur aux fins de participer à la sélection de l'exposition «A bout de sens»)

Le participant sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de la déclaration ci-avant, et de violation de son obligation de garantie, l'association Europartvision étant garantie contre tous recours de tiers à cet égard.

Fait à le..... Signature :



ANNEXE N°2 : AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

(à renvoyer par courrier et par mail)

Je soussigné(e),

Nom/prénom : né(e) le.....à.....

Demeurant.....

Agissant :

En mon nom personnel

Autorise l'association EUROPARTVISION, à reproduire et exploiter mon image sur film, photo, sites internet et site internet de l'association EUROPARTVISION destinés à être reproduits et représentés - partiellement par extraits et/ou en intégralité - pour parution dans les différents médias couvrant l'association EUROPARTVISION et à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en lien avec cette exploitation.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la participation à l'exposition organisée par l'association EUROPARTVISION, Troisième STR'OFF « À bout de sens » (2016).

La présente autorisation est établie en langue française qui seule fait foi. Elle peut être traduite en toute autre langue à titre supplétif afin d'assurer une information complète des intéressés sur l'étendue de l'autorisation qu'ils consentent.

Fait à Le.....

Signature :



ANNEXE 3 : BULLETIN D'INSCRIPTION (à renvoyer par mail)

Nom- Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site web (blog, page Facebook...) :

Code Postal-Ville :

Mobile :

Comment avez-vous connu le projet de l'association Euroartvision ?

Votre école :

Votre galerie :

Bouche à oreille :

Site internet :

Réseaux sociaux :

Joindre un chèque de 50 euros libellé à l'ordre de « Association Euroartvision ou procéder à un virement bancaire sur la banque du Crédit Mutuel (*vous recevrez par courrier une attestation de don, déductible des impôts à hauteur de 66%*)

IBAN FR7610278010010002128520167

BIC CMCIFR2A

Adresse : **Association EUROPARTVISION**

9, rue des Arquebusiers

67000 STRASBOURG